



De la main à la patte

Le Club RSE du Refuge de l'Arche

DOSSIER MÉCÉNAT

SOMMAIRE

- 🐾 **Présentation de l'association**..... p.3
- 🐾 **Le club RSE du Refuge de l'Arche**..... p.4-5
 - Pourquoi lancer le club ?
 - Les objectifs du club
 - Nos valeurs
- 🐾 **Les projets à financer**..... p.6-15
 - La réouverture du Centre de Sauvegarde « Valentine & Jacques Perrin »
 - Le parcours de sensibilisation
 - Répartition des contributions
- 🐾 **Pourquoi devenir partenaire ?**..... p.16-18
 - Les niveaux d'engagement
 - Inscription au club
 - La vie du club
- 🐾 **Comment rejoindre le club ?**..... p.18
- 🐾 **Annexes**..... p.19-20
 - La charte éthique du club
 - Bulletin d'inscription



PRÉSENTATION

CEPAN



Créée en 1972, le CEPAN (**Club d'Étude et de Protection des Animaux et de la Nature**) est une initiative exemplaire et unique en son genre pour la protection de la biodiversité.

L'association, reconnue d'utilité publique depuis 2014, gère deux établissements animaliers complémentaires : Le Refuge de l'Arche et le Centre de Sauvegarde « Valentine & Jacques Perrin ».

Refuge de l'Arche



L'histoire du Refuge de l'Arche remonte à mai 1968. C'est en évoluant sur la rivière Mayenne, que quatre jeunes rameurs du club d'aviron repèrent un cormoran blessé à une aile. Ils décident de le capturer et de le confier à leur entraîneur et passionné des oiseaux, Christian Huchedé. Ils constatent ensemble que son aile est blessée par des plombs qui sont retirés par un vétérinaire. Afin de sensibiliser le public, Christian Huchedé et les enfants décident de construire des nichoirs et mangeoires qu'ils installent dans les jardins publics de la ville de Château-Gontier. Rapidement, ils recueillent des animaux trouvés en détresse dans la nature par les personnes qui les découvrent. Ils construisent des volières dans le jardin de Christian Huchedé avec des matériaux de récupération gracieusement donnés par les entreprises locales comme Dirickx, Maisonneuve... mais le jardin devient très vite trop petit. C'est alors que Christian Huchedé va demander au District de Château-Gontier de leur attribuer un terrain pour y aménager un vrai Refuge. C'est comme cela que la première pierre du Refuge de l'Arche est posée, le 5 mars 1974.

Aujourd'hui, le Refuge de l'Arche, **premier site touristique de la Mayenne**, recueille, soigne et veille sur près d'un millier de pensionnaires issus de laboratoires, de cirques, de parcs zoologiques, du trafic illégal ou de particuliers. Ils sont saisis par les autorités publiques (*douanes, gendarmerie, police, DDETSPP, OFB,...*) pour des raisons de maltraitance ou d'irrégularités administratives ou abandonnés par des particuliers. Véritable sanctuaire, tous les animaux sont issus de sauvetages. Trop imprégnés de l'Homme et ne pouvant être relâchés, ils débutent tous ici la vie qui leur reste.

Le Refuge de l'Arche tend la patte aux animaux et tend la main aux Hommes dans le cadre du chantier d'insertion. Depuis 1994, un chantier d'insertion permet également l'emploi et le suivi socioprofessionnel de personnes bénéficiaires des minima sociaux et éloignées de l'emploi. Il propose une activité professionnelle support leur permettant de : retrouver un rythme et une discipline de travail ; sortir d'un éventuel isolement social ; réinvestir les compétences de bases attendues par les entreprises.

Centre de Sauvegarde



Le Centre de Sauvegarde « Valentine & Jacques Perrin » a été créé en 2011 afin de prendre en charge des animaux de la faune sauvage locale, trouvés blessés ou en perdition dans la nature.

De la main à la patte

Le Club RSE du Refuge de l'Arche

Laissez votre empreinte !



Depuis plusieurs années, le directeur du Refuge de l'Arche et du CEPAN, Jean-Marie Mulon, a rencontré de nombreuses entreprises et associations du sud Mayenne, mais aussi du département afin de les sonder et de connaître leurs attentes en termes de mécénat et de coopération.

Après avoir créé le : « 1 € par Mayennais » et le « 1€ pour les animaux », il a souhaité lancer ce nouveau projet, entouré d'une équipe de professionnel(le)s aguerrie.

Il déclare : « **Aujourd'hui la création de ce club RSE, est devenue incontournable et nous avons besoin de toutes les mains pour les tendre vers les pattes de ceux qui ont sans cesse besoin de nous. Chacun a un rôle à jouer, un rôle à tenir** ».

Pourquoi lancer ce club ?

Le Refuge de l'Arche occupe une place importante sur le territoire, à la fois comme acteur de la protection animale et comme structure emblématique à fort rayonnement (**1er site touristique du département de la Mayenne**). Dans un contexte où les enjeux environnementaux et sociétaux sont de plus en plus prégnants pour les entreprises, il existe une opportunité de fédérer les acteurs économiques du territoire.

Dans cette dynamique, le Refuge de l'Arche lance son club des partenaires pour rassembler les acteurs locaux (entreprises, associations & fondations) autour de projets collectifs liés aux missions du Refuge de l'Arche : le sauvetage d'animaux sauvages exotiques, la prise en charge et les soins de la faune sauvage locale, l'éducation et la sensibilisation du public à la cause animale et la mission sociale à travers le chantier d'insertion.

Sa vision est de devenir une référence en tant que club des partenaires RSE pour la cause animale, environnementale et sociale.

Les objectifs du club

Le club des partenaires RSE « De la main à la patte » a pour vocation de **fédérer des entreprises désireuses de soutenir le Refuge de l'Arche, par des contributions financières, matérielles et/ou par la mise à disposition de compétences**, au service de ses missions de protection animale.

Cette initiative vise à **structurer un réseau d'acteurs économiques engagés autour de valeurs communes** : le bien-être animal, la protection de l'environnement et des valeurs humaines fortes.

En adhérant à ce club, **les entreprises partenaires contribuent à une action concrète, durable et porteuse de sens, générant un impact positif** tant sur le territoire mayennais et régional que sur le développement et le rayonnement du Refuge de l'Arche.

Nos valeurs

Engagement

S'engager activement pour la cause animale, environnementale et sociale.

Solidarité

Mutualiser les forces du monde économique pour une cause reconnue d'utilité publique et des projets porteurs de sens.



Transparence

Valoriser la confiance à travers des échanges clairs, des projets concrets et un retour visible sur l'impact des dons.

Partage

Créer des espaces de rencontres et des temps d'échange entre les acteurs engagés.



NOS PROJETS



Dans le cadre de son club des partenaires RSE « De la main à la patte », le Refuge de l'Arche souhaite **mobiliser des entreprises mécènes autour de deux projets structurants à fort impact environnemental et sociétal** :

1. La réouverture du centre de sauvegarde dédié à la faune sauvage
2. La création d'un parcours pédagogique de sensibilisation à la biodiversité

Ces projets répondent pleinement aux enjeux actuels de protection du vivant, d'éducation à l'environnement et d'engagement territorial des entreprises.



La réouverture du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage Locale « Valentine & Jacques Perrin »

Créé en 2011 à proximité du Refuge de l'Arche, le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage Locale « Valentine & Jacques Perrin » a pour mission **d'accueillir, soigner et relâcher dans leur milieu naturel les animaux sauvages trouvés blessés, affaiblis ou en situation de détresse**. Le Centre prend en charge principalement des oiseaux et des mammifères tout au long de l'année.

Son champ d'action couvre trois départements : La Mayenne (53), la Sarthe (72) et le Maine-et-Loire (49).

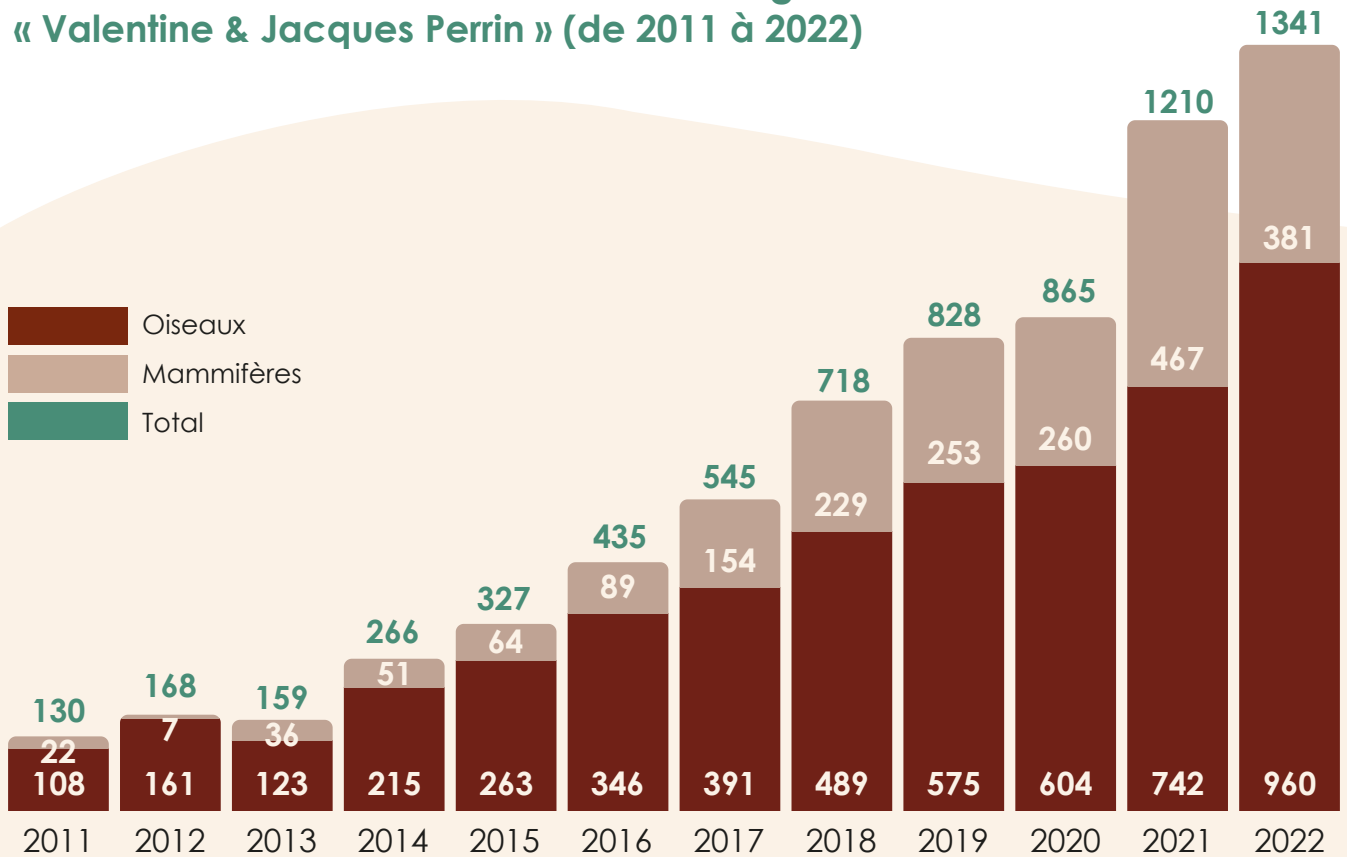
Le Centre de Sauvegarde dispose d'infrastructures spécialisées et complémentaires :

- Une zone d'accueil du public déposant des animaux en détresse ;
- Une zone de soins comprenant une salle de soins centralisée, une salle de chirurgie, une nurserie, une salle d'hospitalisation, une salle de convalescence, une salle de quarantaine ainsi qu'un espace de stockage et de préparation des repas ;
- Des installations extérieures composées de plusieurs volières de convalescence et de deux volières d'envol.

Une fois soignés, les animaux adultes sont relâchés dans leur milieu naturel, proches de leur écosystème d'origine. Les jeunes oiseaux, quant à eux, passent par des volières d'envol afin de développer leur musculature et de retrouver les comportements indispensables à la vie sauvage (fuite, prédation, autonomie). La volière reste ensuite ouverte, laissant l'oiseau décider librement de son envol définitif.

Malheureusement, confrontés à des difficultés économiques, l'accueil des animaux de la faune sauvage locale a dû être suspendu le 5 décembre 2023, pour une durée indéterminée.

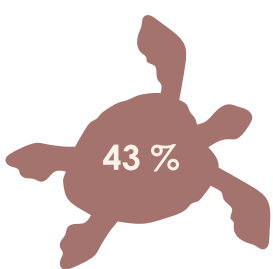
Accueil des animaux au Centre de Sauvegarde « Valentine & Jacques Perrin » (de 2011 à 2022)



En 2022, le Centre de Sauvegarde a pris en charge 1341 animaux.

I. Un contexte régional de forte érosion de la biodiversité

Le rôle du Centre de Sauvegarde s'inscrit dans un **contexte environnemental particulièrement préoccupant**. Le 17 juin 2021, la LPO des Pays de la Loire a sorti les résultats des dernières évaluations de statut de la faune et de la flore présentes dans la région. Sans surprise, les chiffres publiés par les experts naturalistes et scientifiques indiquent une **forte dégradation de la biodiversité** avec :



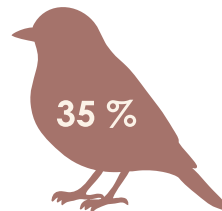
des reptiles

(6 espèces) menacés de disparition à plus ou moins court terme



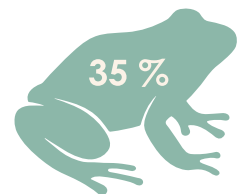
des mammifères

(19 espèces) menacés à divers degrés (*vulnérable, en danger ou en danger critique*)



des oiseaux nicheurs

(57 sur 204 espèces nicheuses) menacés



des amphibiens

(7 espèces) classés dans une catégorie de menace

Ces chiffres soulignent l'urgence de renforcer les outils de protection et de sauvegarde existants, en particulier les centres de soins de proximité, qui constituent souvent le dernier recours pour les animaux sauvages en détresse.

2. Un rôle essentiel pour le territoire

Le Centre de Sauvegarde « Valentine & Jacques Perrin » répond à un besoin crucial sur le territoire, dans un contexte de forte raréfaction des structures capables de prendre en charge toutes les espèces de la faune sauvage locale. Dans la région, les alternatives sont peu nombreuses et très spécialisées :

- 📍 ONIRIS (École vétérinaire de Nantes) : accueillant seulement des animaux du département 44 ;
- 📍 SOS Hérissons (49) et Erinaceus (72) : structures dédiées uniquement aux hérissons ;
- 📍 Crowlife (44), limité aux corvidés.

En l'absence d'un centre polyvalent de proximité, les particuliers doivent souvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour déposer un animal blessé. Dans la majorité des cas, ces déplacements ne sont pas réalisés, réduisant drastiquement les chances de survie des animaux concernés.

En 2025, plus de 400 appels de particuliers ont été enregistrés, témoignant de l'ampleur du besoin et de l'attachement du public à cette mission.



Illustration concrète - Un appel parmi tant d'autres :

À l'été 2025, un couple de particuliers a contacté le Refuge de l'Arche après avoir trouvé une hirondelle au sol, visiblement affaiblie, probablement déshydratée en raison des fortes chaleurs. Ne disposant pas de moyen de transport et ne pouvant se déplacer jusqu'à une structure de soins éloignée, ces personnes ont sollicité de l'aide par téléphone. Le lendemain, ces mêmes personnes ont rappelé pour annoncer que l'hirondelle était décédée durant la nuit.

Cet appel, parmi des centaines d'autres, illustre concrètement les conséquences de l'absence de centre de soins de proximité : des animaux qui, faute de prise en charge rapide, n'ont presque aucune chance de survie.

3. Une fermeture aux conséquences immédiates

Le fonctionnement du Centre de Sauvegarde est assuré financièrement par le Refuge de l'Arche, dont le modèle économique repose sur l'ouverture au public. En 2023, le Refuge de l'Arche finançait 88 % du budget de fonctionnement du centre de soins, une situation devenue intenable sur la durée.

La fermeture fin décembre 2023 du Centre de Sauvegarde a eu des conséquences immédiates :

- 📍 Une absence de solution de proximité pour la prise en charge de la faune sauvage locale ;
- 📍 Une perte de chance de survie majeure pour les animaux blessés ou affaiblis ;
- 📍 Un report de la charge sur des structures déjà saturées ou géographiquement éloignées.

4. À quoi sert un centre de soins pour la faune sauvage ?

Si la vocation première d'un centre de soins est de soigner et sauver des animaux, son rôle va bien au-delà.

Les centres de sauvegarde remplissent des missions essentielles :

- 📍 Préservation directe de la biodiversité, en redonnant une chance de survie et de reproduction à des individus sauvages ;
- 📍 Sensibilisation du grand public, en favorisant une meilleure compréhension de la faune sauvage locale et des gestes à adopter.
- 📍 Contribution au concept « One Health », en participant à la détection des maladies de la faune sauvage transmissibles à l'humain. Un centre de soins constitue ainsi un maillon clé reliant santé animale, santé humaine et santé environnementale.

À l'échelle d'un individu, chaque vie sauvée compte. À l'échelle collective, les centres de soins participent à la continuité des populations animales et à la transmission d'un message fort : **la biodiversité est une richesse commune et sa protection est une responsabilité partagée.**

5. Un projet d'intérêt général appelant un soutien collectif

La préservation de la biodiversité est l'affaire de tous. Les centres de soins pour la faune sauvage remplissent une mission assimilable à un service public environnemental, pourtant encore insuffisamment reconnu et soutenu.

La pérennité du Centre de Sauvegarde « Valentine & Jacques Perrin » repose aujourd'hui sur :

- La mise en place d'un modèle économique diversifié ;
- La mobilisation de partenaires privés et l'engagement de mécènes partageant des valeurs de responsabilité, de solidarité et de respect du vivant.

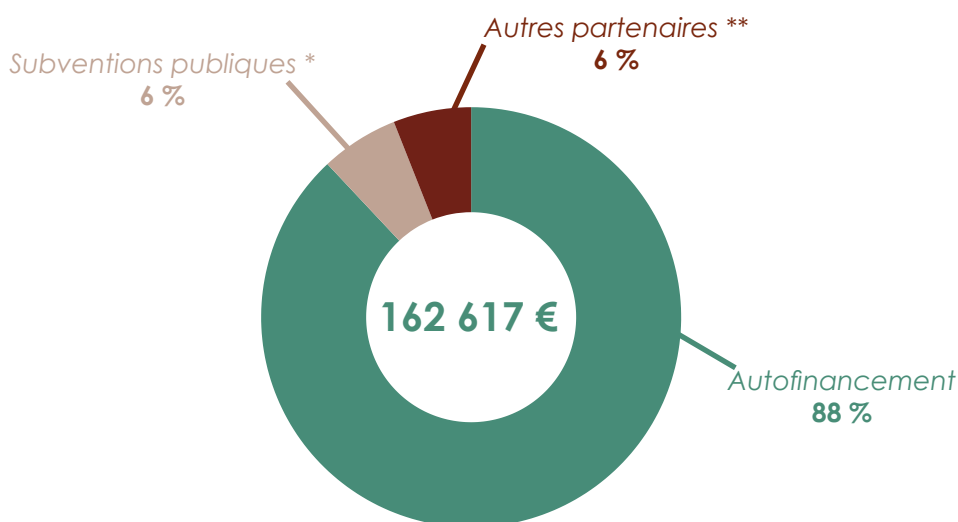
Soutenir ce projet, c'est agir de manière concrète pour préserver la biodiversité locale, pérenniser une structure clé du territoire et porter un message fort en faveur du vivant. Notre objectif est de rouvrir le Centre de Sauvegarde au printemps 2027.

6. Les modalités de réouverture

Afin d'optimiser son champ d'action, le Centre de Sauvegarde interviendrait dans un rayon de 50 km, ce qui permettrait de couvrir une partie des départements de la Mayenne, du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de l'Ille-et-Vilaine. Par exemple, un découvreur trouvant un animal à Segré-en-Anjou Bleu, bien que situé dans un autre département, serait probablement plus enclin à nous confier l'animal qu'un découvreur situé dans le nord Mayenne.

7. Budget

Budget de fonctionnement 2023 - Produits



Précisions :

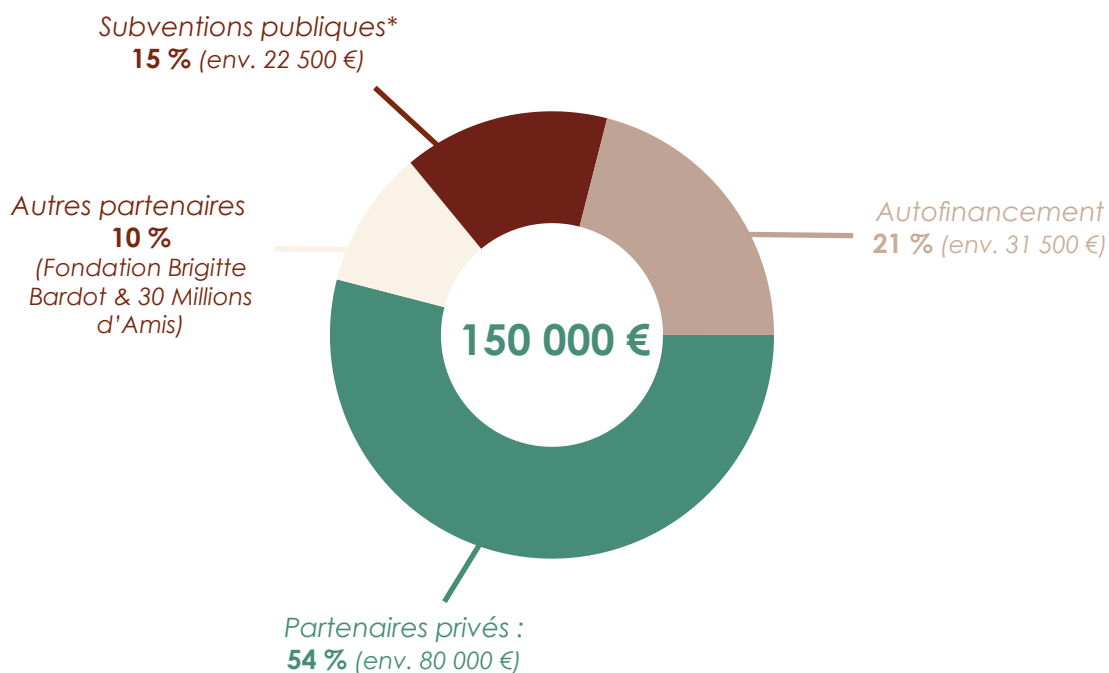
* Les subventions publiques étaient liées aux services civiques

** Les autres partenaires sont la Fondation 30 Millions d'Amis et la Fondation Brigitte Bardot

Tous les investissements liés au Centre de Sauvegarde ont été financés en interne par le CEPAN

Sur une base de 1341 animaux pris en charge

Budget prévisionnel de fonctionnement en 2027 - Produits



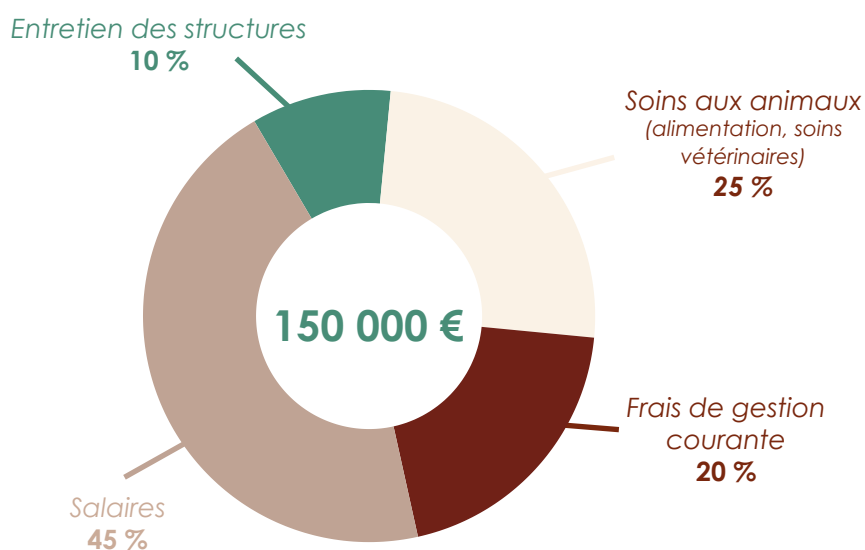
Précisions :

* Les subventions publiques liées aux services civiques ont été retirées, l'agrément ayant été perdu à la suite de la fermeture du centre

Tous les investissements liés au Centre de Sauvegarde ont été financés en interne par le CEPAN

Sur une base de 1200 animaux pris en charge

Budget prévisionnel de fonctionnement en 2027 - Charges



Reportage du média VAKITA sur le Centre de Sauvegarde « Valentin & Jacques Perrin »

*Sur une base de 1200 animaux pris en charge



NOS PROJETS



Le parcours de sensibilisation dans le Refuge de l'Arche

Parallèlement à la réouverture du Centre de Sauvegarde, le Refuge de l'Arche propose aux entreprises de soutenir **la mise en place d'un parcours de sensibilisation pédagogique, destiné à renforcer ses actions d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les publics.**

Le Refuge souhaite développer, le long de ses allées, **un parcours de sensibilisation composé d'une vingtaine de panneaux ludiques et interactifs, abordant différentes thématiques** liées à la biodiversité, aux espèces accueillies au Refuge de l'Arche, à la faune locale (en lien avec le Centre de Sauvegarde) et aux enjeux de protection du vivant.

L'objectif de ce projet est double :

- 🍄 Étendre et renforcer la portée pédagogique du Refuge de l'Arche
- 🍄 Offrir aux visiteurs une expérience immersive, engageante et durablement marquante.

Associé aux panneaux de présentation des espèces déjà installés devant chaque enclos, ce parcours pédagogique viendra enrichir et prolonger l'expérience de visite, en alliant apprentissage, interactivité et dimension ludique.

Une approche pédagogique innovante

Conçu pour s'adresser à un large public, ce dispositif est particulièrement adapté aux familles : les enfants sont attirés par les éléments manipulables, tandis que les adultes peuvent accompagner la découverte par la lecture des contenus complémentaires, favorisant ainsi une transmission intergénérationnelle des connaissances et renforçant l'impact éducatif de la visite.

Cette dimension expérientielle permet :

- 🍄 D'impliquer activement le visiteur
- 🍄 De favoriser la mémorisation des messages
- 🍄 De transformer la visite en véritable expérience d'apprentissage

À l'issue du parcours, les visiteurs disposeront :

- ➡ D'une compréhension claire des menaces qui pèsent sur la faune
- ➡ D'une meilleure connaissance du rôle du Refuge dans l'accueil d'animaux sauvages exotiques menacés par l'activité humaine
- ➡ D'une vision concrète des actions possibles pour protéger la biodiversité locale

Fabrication responsable des supports

La conception des panneaux a été confiée à l'entreprise Pic Bois, **reconnue pour son engagement environnemental**.

Les panneaux seront fabriqués en France, dans le Morbihan.

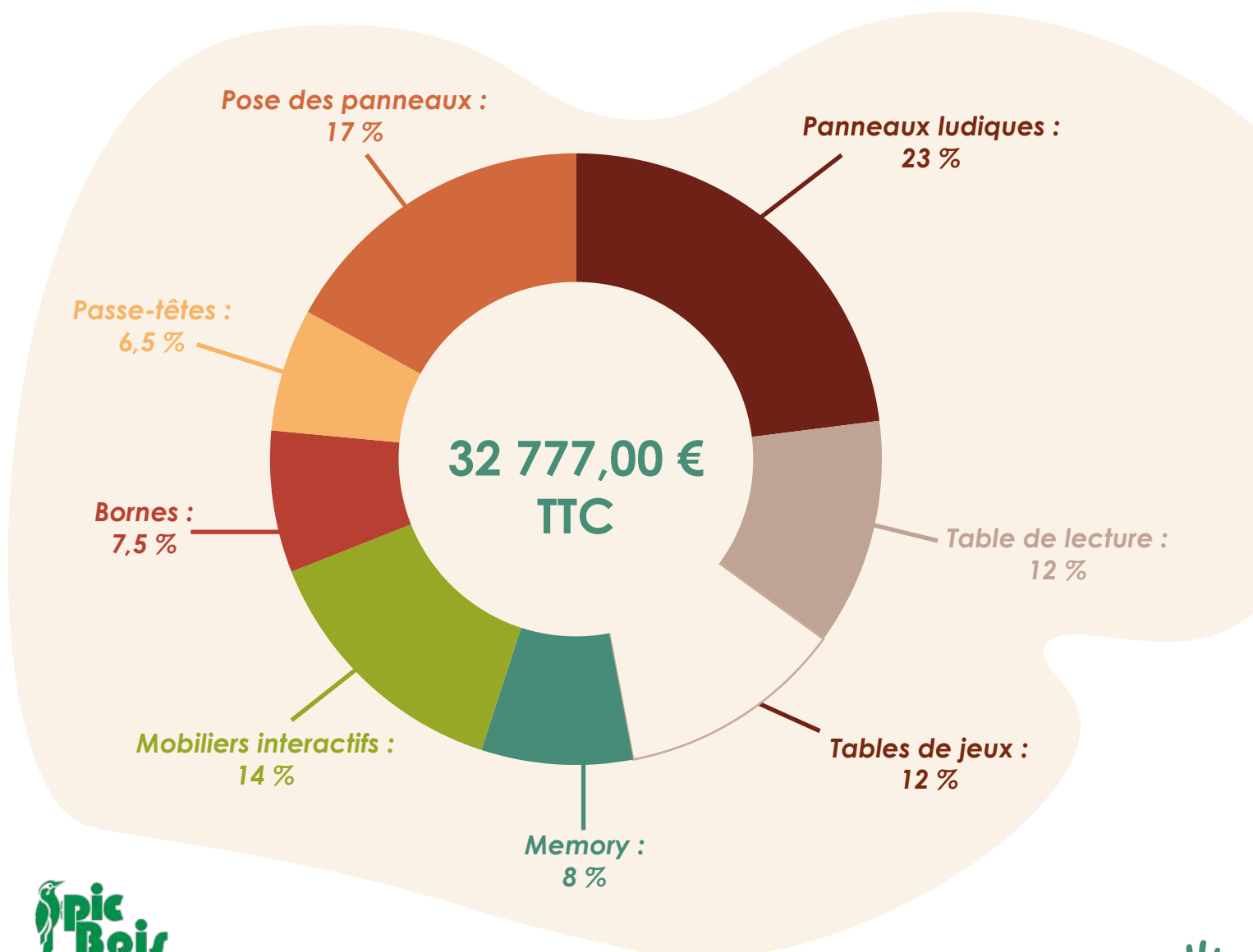
Forte de 36 ans d'expérience, l'entreprise a obtenu plusieurs certifications attestant de la qualité et de la durabilité de ses procédés :

- ➡ Certification ISO 14001 (management environnemental)
- ➡ Label PEFC (bois issu de forêts gérées durablement)
- ➡ Lauréate 2016 du prix PME Remarquable du Prix Entreprises & Environnement

Ce choix garantit la cohérence du projet avec les valeurs environnementales portées par le Refuge et ses partenaires.

Le coût global de conception et de fabrication du parcours de sensibilisation s'élève à **32 777,00 € TTC**. Le soutien des entreprises mécènes est déterminant pour permettre la concrétisation de ce projet ambitieux et structurant.

Devis de l'entreprise Picbois pour la fabrication et la pose de panneaux



Quelques exemples de panneaux qui seront posés sur le parcours de visite du Refuge de l'Arche

Ces photos ne sont pas contractuelles



Thématique primates



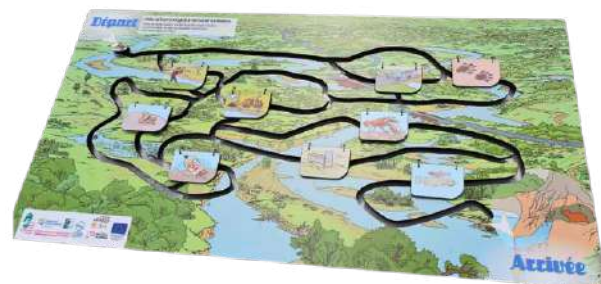
Thématique reptiles, mammifères, oiseaux



Thématique : Les étapes de prise en charge d'un animal au Refuge de l'Arche



Thématique : Le trafic illégal



Thématique : Les menaces qui pèsent sur la faune locale

Proposition de répartition des contributions

Les contributions des entreprises mécènes seront réparties de manière transparente afin de soutenir, en priorité, les deux axes du projet global. S'il n'y a pas de demandes particulières de la part de la structure mécène :

30 % des contributions seront dédiées au financement du parcours pédagogique, contribuant directement au développement des actions de sensibilisation.

70 % des contributions seront consacrées à la réouverture du Centre de Sauvegarde, pilier opérationnel de la protection animale.

Il est rappelé que le Centre de Sauvegarde ne pourra rouvrir que lorsque l'objectif des 360 000 € sera atteint. Pourquoi ? Parce qu'il convient de mobiliser 150 000 € par an pour assurer un an de fonctionnement. Sur ses fonds propres, le CEPAN s'engage à investir 30 000 € par an pour accompagner cette démarche. Le delta à réunir pour une année de fonctionnement est donc de 120 000 € de fonds privés et publics. Pour une réouverture dans la durée, il faut donc rassembler 3 fois 120 000 € (= 360 000 €).

Ceci pour éviter des embauches auxquelles il faudrait mettre un terme au bout d'une année si seulement 12 mois de lisibilité financière étaient atteints. Ce qui revient à écrire qu'il est essentiel que les entreprises, collectivités ou associations aient conscience que seuls les engagements pluriannuels permettront la réouverture du Centre de Sauvegarde. À cet égard, une entreprise peut verser 15 000 € la première année, la même somme (ou moins) la seconde et ainsi jusqu'à la troisième année et les suivantes. Les montants doivent rester libres tout en étant réalistes face aux enjeux.

Tout abandon du projet de réouverture du Centre de Sauvegarde doit être évoqué et étudié avec les mécènes. La non-réouverture de ce centre serait contraire à la volonté du Club des Partenaires, mais elle doit être abordée par souci de transparence, d'honnêteté et une nouvelle fois, afin de ne pas procéder, notamment, à des embauches de soigneurs qui ne pourraient être pérennisées. C'est aux membres du Club et en priorité, à ceux qui ont apporté leur contribution financière, de décider, en cas d'abandon faute de moyens, de la réaffectation de leur dotation vers un autre projet chiffré et détaillé du CEPAN, correspondant à leurs valeurs. Si aucun accord n'était trouvé entre les parties, il faudrait envisager un remboursement des sommes consacrées à cette réouverture du Centre de Sauvegarde. L'association et le Club s'engagent à bloquer les sommes versées dans le cadre de la réouverture du centre de soins.

Cette proposition de répartition 70/30 permet aux entreprises engagées de soutenir à la fois un projet pédagogique à fort impact sociétal et un enjeu opérationnel majeur pour la protection animale sur le territoire.

Toutefois, si le ou les projets ne correspondent pas à vos critères de mécénat, ou que vous désirez vous engager au-delà des 15 000 € annuels, il est tout à fait possible de concentrer votre soutien sur un projet spécifique ou d'apporter votre contribution au Refuge de l'Arche sous une autre forme.

Exemple n°1 : Si une entreprise décide de verser 100 % du projet de réouverture du Centre de Sauvegarde, cela est possible.

Exemple n°2 : Une entreprise, une association ou une TPE (*Très Petite Entreprise*) choisit de faire un don libre du montant minimum demandé pour intégrer le Club et ainsi participer aux frais de fonctionnement du CEPAN (*nourriture, soins, travaux...*), c'est également possible. Elles intègrent alors la catégorie « Main à la patte », premier niveau d'engagement.

Pourquoi devenir partenaire ?

- 👤 Renforcer votre image RSE & communiquer votre engagement pour la cause animale et sociale ;
- 👤 Renforcer votre ancrage territorial local et régional ;
- 👤 Accroître la notoriété de votre entreprise ;
- 👤 Accéder à un réseau d'entreprises & développer de nouvelles relations ;
- 👤 Bénéficier des avantages du club des partenaires.

Rejoindre le club

En rejoignant le club « De la main à la patte », vous :

- 👤 Affirmez concrètement votre engagement RSE ;
- 👤 Soutenez un projet éducatif à fort impact sociétal ;
- 👤 Contribuez directement à la protection de la faune sauvage ;
- 👤 Participez à une dynamique territoriale responsable.

Ce club des partenaires offre l'opportunité de vous associer à des projets porteurs de sens, ancrés localement et tournés vers la préservation du vivant.



Les niveaux d'engagement



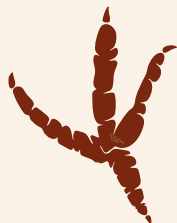
Main à la patte

Uniquement pour les TPE et associations

À partir de 800 €

Reste à charge : À partir de 320 €

- Affichage du logo sur le site internet du club des partenaires
- Participation aux événements du club



Patte cacatoès

À partir de 1 500 €

Reste à charge : À partir de 600 €

- Bénéfice du don « Main à la patte »
- Valorisation sur les réseaux sociaux (posts)
- Newsletter trimestrielle
- Tarifs préférentiels pour visiter le Refuge



Patte lémurien

À partir de 5 000 €

Reste à charge : À partir de 2 000 €

- Bénéfice du don « Patte cacatoès »
- Empreinte dans le Refuge de l'Arche
- Mise à disposition de la salle séminaire du Refuge de l'Arche 1 fois par an (*sous réserve de disponibilité*)
- Participation aux Trophées RSE organisés par le club



Patte ours

À partir de 10 000 €

Reste à charge : À partir de 4 000 €

- Bénéfice du don « Patte lémurien »
- Possibilité d'accueillir un événement du club dans les locaux du partenaire
- 1 Évènement teambulding offert
- 2 pass annuels offerts



Patte lion

À partir de 15 000 €

Reste à charge : À partir de 6 000 €

- Bénéfice du don « Patte ours »
- Parrainage d'un animal au choix
- Visite privée et présentation du projet soutenu aux clients du partenaire

*Pour les associations, le montant de l'inscription correspond au montant du reste à charge.

Exemple : Si une association choisit le niveau « Patte cacatoès » pour un montant de 1500 €, le montant final de l'inscription est de 600 €.



Rejoindre le club

Ce club des partenaires s'adresse uniquement à des entreprises, associations ou fondations. Tout don effectué par une personne morale assujettie à l'impôt sur les sociétés **ouvre droit en France à une réduction d'impôts égale à 60 % de son montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.** Si ce plafond est dépassé, il est reportable sur les cinq années suivant le versement. Un reçu fiscal sera envoyé.

En soutenant une cause, l'entreprise renforce son engagement sociétal tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

La charte éthique du club

Dans le cadre de la création du club des partenaires RSE « De la main à la patte », le Refuge de l'Arche souhaite fédérer des entreprises et des structures engagées qui partagent ses valeurs en faveur de la protection animale, de l'environnement et de l'engagement sociétal. Afin de garantir la cohérence et l'éthique des collaborations, **Le Refuge de l'Arche privilégiera les partenariats avec des structures en accord avec sa charte éthique, consultable en annexe 1.**

La vie du club

Des temps de rencontres réguliers permettront aux partenaires de valoriser leurs initiatives, de s'inspirer mutuellement, de bénéficier d'interventions d'experts et de stimuler l'innovation collective.

Vous souhaitez rejoindre le club des partenaires ?

Pour rejoindre le club, il vous suffit de signer la charte éthique (*annexe 1*) et de compléter le bulletin d'engagement (*annexe 2*) et de nous les retourner par mail à l'adresse suivante :

delamainalapatte@refuge-arche.org

Un contrat de partenariat sera ensuite établi entre votre structure et le Refuge de l'Arche.
Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement à nos côtés !

Site internet : **www.delamainalapatte.org**



De la main à la patte

Le Club RSE
du Refuge de l'Arche



La charte éthique

Club des partenaires RSE du Refuge de l'Arche « De la main à la patte »

Préambule :

Le CEPAN (**C**lub d'**É**tude et de **P**rotection des **A**nimaux et de la **N**ature) est une association reconnue d'utilité publique depuis 2014 qui œuvre depuis plus de 50 ans pour la protection des animaux et de la biodiversité, à travers la gestion du Refuge de l'Arche, du Centre de Sauvegarde de la faune sauvage locale « Valentine et Jacques Perrin » et d'un chantier d'insertion.

Dans le cadre de la création du club des partenaires « De la main à la patte », nous souhaitons rassembler des entreprises et des structures engagées autour de projets concrets en faveur de la cause animale, de l'environnement et du social. Ce club s'adresse à des acteurs qui partagent nos valeurs.

Le Refuge de l'Arche privilégiera les partenariats avec des entreprises en accord avec ces engagements.

Nos engagements :

En tant qu'association, nous nous engageons à :

- Mettre en oeuvre des projets transparents, éthiques et concrets au service de la cause animale, de la nature et de l'humain ;
- Agir dans une démarche responsable et durable ;
- Valoriser nos partenaires en cohérence avec leurs engagements auprès de notre structure.

Engagements attendus par les entreprises partenaires :

En rejoignant le Club des Partenaires RSE « De la main à la patte », l'entreprise s'engage à :

1. Respecter le vivant :

- Adhérer aux principes de respect du bien-être animal, de la faune sauvage et de la biodiversité ;
- Ne pas soutenir directement ou indirectement des pratiques contraires à l'éthique animale.

2. Agir en faveur de l'environnement :

- S'engager dans une démarche volontariste visant à minimiser les impacts environnementaux des activités économiques et humaines.

3. Soutenir une démarche humaine et inclusive :

- Respecter les droits humains, promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion ;
- Encourager des pratiques internes responsables et bienveillantes.

4. Etre transparent et cohérent dans son engagement

- S'abstenir de toute instrumentalisation du partenariat à des fins de « greenwashing » ;
- Ne pas mener, soutenir, financer des projets ou actions qui portent atteinte durablement ou de manière irréversible à l'environnement, à la biodiversité et aux écosystèmes.

Validation de l'inscription

L'inscription au club des partenaires est soumise à l'approbation du CEPAN, sur la base des valeurs et engagements présentés ci-dessus. L'association se réserve le droit de refuser ou de suspendre une inscription en cas de non-respect manifeste de cette charte.

Conclusion

Cette charte est le socle de notre collaboration. Elle symbolise l'engagement partagé pour un monde plus respectueux de la nature, des animaux et de l'Homme. En rejoignant le club « De la main à la patte », chaque entreprise devient actrice de cette transformation.

Nom de l'entreprise :

Représentée par :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



De la main à la patte

Le Club RSE
du Refuge de l'Arche



**Je souhaite rejoindre le
Club des partenaires RSE du Refuge de l'Arche « De la main à la patte »
Inscription 2026**

Coordonnées de l'entreprise :

Société / Association :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Tél. :

Email :

Objet social :

Siret N° :

Coordonnées de son ou sa représentant(e) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Ville :

Tél. : Portable :

Email :

Je souhaite rejoindre le club en tant que :

- Membre « La main à la patte » : à partir de 800 €
- Membre « Patte cacatoès » : à partir de 1 500 €
- Membre « Patte lémurien » : à partir de 5 000 €
- Membre « Patte ours » : à partir de 10 000 €
- Membre « Patte lion » : à partir de 15 000 €

Je souhaite participer au montant de : €

Mode de règlement

Virement bancaire

IBAN FR76 1548 9047 5500 0545 3424 015 – BIC CMCIFR2A

Le libellé du virement précise le nom de la société, mon nom et mon prénom et mentionne « inscription au club des partenaires ». Merci d'envoyer votre bulletin d'inscription à delamainalapatte@refuge-arche.org

Chèque

Nous vous remercions de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre du « CEPAN », à l'adresse suivante
Refuge de l'Arche - 13, quater rue Félix Marchand, 53200 Château-Gontier sur Mayenne.

Un reçu fiscal vous sera envoyé à réception du paiement.

Fait à :

Le :

Signature :